

pendent de ce qu'ils sont *Archi. Offi-*
ciers nés du S. Empire, & ne leur ap-
 partiennent qu'à l'égard d'une fun-
 ction de leur charge, ne valent pas
 la peine d'en parler icy.

Eug. Je suis contraint d'auouer,
 que tous les Princes de l'Empire sont
 également libres, mais il ne me sem-
 ble pas qu'ils sont également souue-
 rains. J'auoue que plusieurs mai-
 sons des Princes de l'Empire sont
 aussi anciennes, aussi illustres, & aus-
 si considerables, que celles des Ele-
 ctors; qu'ils ont droit de suffrage
 dans la diete, & qu'ils ont tout au-
 tant de pouuoir chez eux & ailleurs,
 que les Electors; mais cela ne suf-
 fit pas pour les égaler à ceuxcy. Car
 si cela est, tous les Princes de nou-
 velle creation, qui ont session &
 voix deliberative dans la diete, tous
 les Comtes & autres seigneurs im-
 mediatement sujets à l'Empire, tou-
 tes les Villes imperiales, & genera-
 lement tous ceux qui ont des droits
 ter-